

Département de Loire Atlantique

Commune de Saint Herblain

Enquête Publique

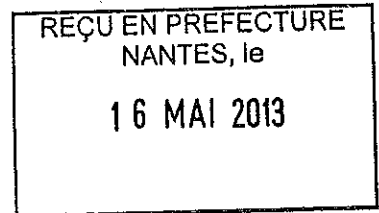
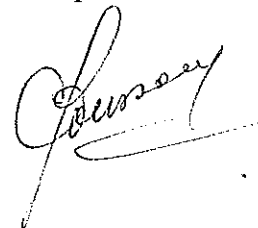
Sur la

Demande présentée par la S.A.S LBC Nantes en vue d'obtenir
l'autorisation d'exploiter de nouveaux stockages de produits liquides
(huiles usagées, eaux souillées et engrais liquides) sur le site de Saint
Herblain 103, quai Emile Cormerais 44800.

Rapport d'enquête
et
Conclusions motivées

Enquête du 18 mars 2013 au 18 avril 2013

Fait à la Chapelle Basse Mer
Le 15 mai 2013
Gérard Jousseaume
Commissaire Enquêteur



1-1 Préambule

Le présent dossier de demande d'autorisation au titre de la législation des Installations Classées pour la protection de l'environnement (ICPE) est porté par la société LBC, représentée par M. Philippe IVANDEKICS, Directeur en charge du développement du site de Saint Herblain (44800)

Ce dossier a été établi en vue d'obtenir l'autorisation de modifier les conditions d'exploitation et d'étendre les activités de cet établissement existant.

Le site LBC de Saint Herblain bénéficie d'un arrêté préfectoral d'autorisation, n° 13/EN/93 en date du 1^{er} mars 1993. De plus, le projet d'implantation de trois bacs supplémentaires de stockage de bitume routier (3 x 4000m³) a fait l'objet d'une déclaration de modification auprès des Services du Préfet le 15 février 2012. Cette modification considérée comme non substantielle a fait l'objet d'une prise d'acte de M le Préfet par courrier en date du 28 novembre 2012, sous réserve de la mise en œuvre des mesures compensatoires prévues au titre des impacts chroniques et des risques accidentels

Le présent dossier concerne le projet de stockage de nouveaux produits : eaux souillées, huiles usagées et engrais liquides. Ce projet constitue une modification substantielle des activités et nécessite donc le dépôt d'une demande d'autorisation d'extension. Ainsi, ce dossier se présente dans la forme prévue aux articles R.512-12 et suivants du Code de l'Environnement et comprend

- Une demande d'autorisation d'extension, qui décrira les installations actuelles et les projets
- Une étude d'impact, intégrant un volet incidence Natura 2000
- Une étude de dangers
- Une notice hygiène et sécurité
- Les annexes

1-2 Présentation de la société

La vocation de LBC est la manutention des produits liquides en vrac de toutes natures.

Avec plus de 2 200 000 m³ de stockage répartis sur 12 terminaux en Europe et aux Etats-Unis le groupe LBC Tank Terminals est l'un des principaux intervenants mondiaux dans le domaine du stockage des produits chimiques et pétroliers.

Son savoir-faire couvre une large gamme de compétences dans la manutention et le stockage de produits chimiques et pétroliers en vrac. Les installations permettent d'assurer une parfaite conservation des produits, de les stocker et de les manipuler en toute sécurité.

Le but de LBC est de rationaliser et de simplifier l'approvisionnement de ses clients. A cet effet, une large gamme de prestations annexes est en place : du mélange au stockage en containers, afin de répondre aux demandes spécifiques des clients.

Tous les terminaux LBC sont informatisés pour gérer et administrer les produits. C'est la garantie pour les clients de gérer leurs stocks en temps réel et ainsi d'éviter les immobilisations inutiles ;

Grâce à une formation permanente et à des investissements constants, LBC optimise la qualité du service . Les terminaux LBC sont certifiés ISO 9001 : 2008 ; les notions de Qualité, Sécurité, et Protection de l'Environnement sont déterminantes dans toutes ses activités.

800 personnes sont employées dans le monde entier par le groupe LBC, qui a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires consolidé de 210M€ et 90 M€ de résultats avant amortissements et frais financiers.

1-3 Le Projet

L'établissement LBC Nantes est titulaire d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation n ° 13/ENV/93 en date du 1^{er} mars 1993, au titre de la réglementation des Installations Classées pour la protection de l'Environnement (ICPE), qui régleme nte ses activités de réception, de stockage et expédition de liquides en vrac.

La capacité totale de stockage est actuellement de 32221 m3 répartis sur 5 dépôts (dépôts A à E), localisés quai Emile Cormerais en rive droite de la Loire, dans la zone industrialo-portuaire de Saint Herblain.

Les liquides stockés sont :

- des produits pétrochimiques, dont le point éclair est élevé, tel que bitume, huiles minérales.
- des produits chimiques tels que soude et acide sulfurique.
- des huiles végétales et animales
- de la mélasse

Comme précisé plus haut, trois nouveaux bacs de stockage de bitume routier (3x 4000m3) ont été déclarés en 2012 : cette déclaration comportait une étude d'impact et une étude de dangers. Après construction, leur exploitation débutera en janvier 2013.

La nouvelle demande d'autorisation, objet du présent dossier, se justifie par l'opportunité de stocker des produits liquides de nature différente dans les installations LBC. Les installations existantes laissant actuellement une capacité de stockage non employée (dépôt D principalement), les nouveaux marchés visés permettront une occupation de l'ensemble des bacs du site de Saint Herblain.

Les produits liquides supplémentaires dont le stockage est désormais envisagé sont :

- Les huiles usagées, qui seront ici regroupées pour les ramasseurs locaux agréés ;
- Les eaux souillées, telle que les eaux hydrocarburées, les eaux acides, les eaux basiques, issues des activités industrielles locales ou du trafic portuaire ;
- Les engrais liquides (Type NPK en solution)

En raison de la nature de ces nouveaux produits liquides, notamment des résidus que représentent les huiles usagées et les eaux souillées, mais aussi du classement des engrais liquides, la modification des activités du site de Saint Herblain apparaît substantielle au sens de la réglementation des ICPE.

Ainsi, une nouvelle demande d'autorisation se justifie : elle est l'objet du présent dossier

II / Organisation de l'enquête

2-1 Désignation des commissaires enquêteurs

Vu la demande de Mr le Préfet de Loire Atlantique en date du 14/12/12 pour la désignation d'un commissaire enquêteur , le Président du Tribunal Administratif de Nantes, par l'ordonnance N° E12000521 /44 du 24/12/2012 a désigné Mr Gérard Jousseaume demeurant 43 la Blanchetière 44450 Chapelle Basse Mer, et comme suppléante, Mme Christiane Huchet demeurant 20 Boulevard Pasteur Saint Luce sur Loire 44980 .

2-2 Composition du dossier

A – Un dossier complet pour la demande d'autorisation d'extension des activités d'une installation classée pour la protection de l'environnement. : 4 parties plus des annexes .

Première partie : la demande d'autorisation

Deuxième partie : le résumé non technique de l'étude d'impact.

Troisième partie : l'étude des dangers

Quatrième partie : notice hygiène et sécurité

Les annexes

B - l'Arrêté de Mr le Préfet de Loire Atlantique en date du 18 février 2013 décidant d'une enquête publique sur la demande de la société S A S LBC Saint Herblain 103 quai Emile Cormerais pour obtenir l'autorisation d'exploiter un stockage de nouveaux produits liquides.

C – Courrier de la Préfecture : donnant l'information sur l'existence d'un avis tacite sans observation de l'Autorité Environnementale.

D- Courrier de l'INAO qui ne voit pas d'inconvénient au projet de la SAS LBC Nantes, tel que décrit dans le rapport de présentation joint.

E- Un registre d'enquête

F- Un exemplaire de l'affiche avec certificat d'affichage de la commune de Saint Herblain et également du responsable du projet.

G- Annonces légales parues dans les journaux Ouest France et Presse Océan

2-3 Arrêté Préfectoral

Vu la demande présentée par la SAS LBC Nantes dont le siège social est à Saint Herblain 103 quai Emile Cormerais, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un stockage de nouveaux produits liquides (huiles usagées, eaux souillées et engrais liquides) situé à cette adresse, fera l'objet d'une enquête publique ouverte pendant 32 jours du 18 mars 2013 au 18 avril 2013 inclus dans la commune de Saint Herblain.

Vu la désignation en date du 24/12/2012 de Mr Gérard Jousseaume en qualité de commissaire enquêteur ;

Considérant que cet établissement est soumis à autorisation sous les numéros 1611 1°, 1630 B 1°, 1434 1° a, 1520 1°, 2175 1° et 2718 1° de la nomenclature des installations classées et qu'il y a lieu d'ouvrir une enquête sur la demande susvisée ;

Par arrêté en date du 18 février 2013 Mr le Préfet de Loire Atlantique décide que la demande de la Société LBC fera l'objet d'une enquête publique sur la commune de St Herblain.

Celle-ci se déroulera à la mairie de Saint Herblain 9 rue de Charente du 18 mars 2013 au 18 avril 2013 .

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de St Herblain.

Le commissaire enquêteur sera à la disposition du public aux dates suivantes :

- lundi 18 mars 2013 de 9 h à 12 h
- mercredi 27 mars 2013 de 14 h à 17 h
- jeudi 4 avril 2013 de 9 h à 12 h
- vendredi 12 avril de 14 h à 17 h
- jeudi 18 avril 2013 de 14 h à 17 h

2-4 Publicité et information du public

Conformément à l'article 3 de l'arrêté, un avis est paru dans deux journaux régionaux 15 jours avant le début de l'enquête : Ouest France et Presse Océan le 1^{er} mars 2013

Avis renouvelé au début de l'enquête le 22 mars 2013

L'affichage réglementaire destiné à l'information du public a été réalisé par voie d'affichage au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée, à la mairie de St Herblain et des communes de Bouguenais ,Indre, La Montagne, Nantes et Rezé situées dans un rayon de 2 kilomètres autour de l'établissement projeté .

Affichage réalisé également sur le site par le responsable du projet .

2-5 Déroulement de l'enquête

A -Préparation

Le dossier complet nous a été transmis par les services de la préfecture en temps utile.

Pour préparer cette enquête une réunion de travail s'est déroulée au siège de la Société LBC au 103 quai Emile Cormerais le vendredi 8 mars à 10 h . Mme Christiane Huchet commissaire suppléante m'accompagnait . Nous avons été reçus par Mr Dégoussée, chef d'exploitation du site de St Herblain. Celui-ci nous a fait une présentation générale du groupe et une plus détaillée du site de St Herblain.

La nouvelle demande d'autorisation, objet du présent dossier, se justifie par l'opportunité de stocker des produits liquides de nature différente dans les installations LBC. Les installations existantes ayant une capacité de stockage non employée, les nouveaux marchés visés permettront une occupation de l'ensemble des bacs du site de St Herblain .

Les produits liquides supplémentaires dont le stockage est envisagé sont :

- Les huiles usagées, qui seront ici regroupées pour les ramasseurs locaux agréés ;
- Les eaux souillées, telles que les eaux hydrocarbonées, les eaux acides, les eaux basiques, issues des activités industrielles locales ou du trafic portuaire ;
- Les engrais liquides (Type NPK en solution)

Après cette présentation, Mr Dégoussée nous a fait visiter les installations , avec des précisions sur le fonctionnement et les mesures de sûreté indispensables pour la réception

comme pour l'expédition des produits liquides. Nous avons eu une visite détaillée du dépôt A où seront stockées les huiles usagées, et du dépôt D où seront stockés les eaux souillées et les engrais liquides. Le site de St Herblain emploie aujourd'hui 13 personnes.

Après cette visite Mr Dégoussée nous a conduit au 9 rue de Charente service de l'urbanisme de la mairie de St Herblain où l'enquête se déroulera . Mr Gérard Pion responsable du service prévention des risques à la mairie de St Herblain sera l'interlocuteur pendant le déroulement de l'enquête.

Au cours d'un entretien téléphonique avec les services de l'urbanisme j'ai eu confirmation que tous les éléments seront en place pour le début de l'enquête le 18 mars et l'affichage réglementaire réalisé .

B – Déroulement de l'enquête.

L'enquête s'est déroulée conformément à l'arrêté préfectoral, du 18 mars 2013 9 h 00 au 18 avril 2013 17 h 00 inclus . Les conditions de réception du public étaient satisfaisantes. La salle de réunion dans laquelle était reçu le public permettait une consultation du dossier sans difficulté. Le jour de l'ouverture de l'enquête toutes les pièces du dossier étaient à la disposition du public ainsi que le registre destiné à recueillir leurs observations. J'ai tenu les permanences prévues à l'article 5 de l'arrêté les :

- lundi 18 mars 2013 de 9 h 00 à 12 h 00
- mercredi 27 mars 2013 de 14 h 00 à 17 h 00
- jeudi 4 avril 2013 de 9 h 00 à 12 h 00
- vendredi 12 avril 2013 de 14 h 00 à 17 h 00
- jeudi 18 avril 2013 de 14 h 00 à 17 h 00

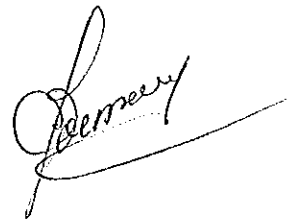
Au cours de cette enquête je n'ai enregistré aucune observation sur le registre et je n'ai reçu aucun courrier. Aucune personne n'est venue consulter le dossier.

Conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral j'ai clos le registre d'enquête le 18 avril 2013 à 17 h00.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral, j'ai remis le 24 avril 2013 à Mr Dégoussée responsable du site de St Herblain le Procès Verbal de synthèse du déroulement de l'enquête. En l'absence d'observations recueillies du public, je lui ai fait part de mes observations personnelles. (PV de synthèse N°1 joint en annexe) .

C- Avis des conseils municipaux

Avis favorable du conseil municipal de Saint Herblain en date du 12 avril 2013
(annexe N° 2)



ANNEXES

n° 1

Gérard Jousseaume
Commissaire Enquêteur
43 la Blanchetière
44450 la Chapelle Basse Mer

le 23 avril 2013

Mr Dégoussée
Directeur du Terminal LBC
de Saint Herblain 44800

Procès Verbal d'Enquête

Enquête publique, sur la demande de la SAS LBC Nantes dont le siège social est 103 quai Emile Cormerais à Saint Herblain 44800 , en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un stockage de nouveaux produits liquides.

L'enquête s'est déroulée du 18 mars 2013 au 18 avril 2013 à la mairie de St Herblain au 9 rue de Charente.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral je porte à votre connaissance les observations recueillies au cours de cette enquête.

Au cours de l'enquête je n'ai enregistré aucune observation et je n'ai reçu aucun courrier.

En tant que Commissaire Enquêteur j'émet les observations suivantes :

1/ La sécurité du dépôt D à l'extrémité ouest mériterait d'être confortée. La clôture le long du terrain inculte jusqu'à la Loire et le long du fleuve me semble un peu légère et devrait correspondre à la protection d'un dépôt qui présente des risques évidents en cas d'effractions.

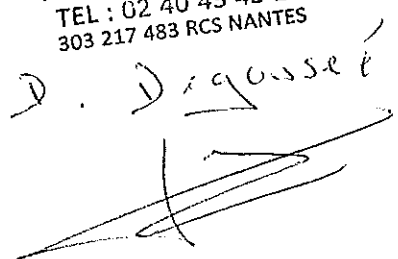
2/ Les terrains occupés par LBC Nantes sont situés dans une zone classée U G au PLU de Saint Herblain .Le règlement de cette zone, article 1 interdit l'utilisation pour l'habitat.

La présence depuis plusieurs mois, d'un camp de Roms au milieu de la zone avec femmes et enfants est contraire à la sécurité élémentaire des personnes à proximité d'activités industrielles. Ce camp n'est pas sur des terrains utilisés par LBC , mais un incident dans son activité pourrait avoir des conséquences sur cette population.

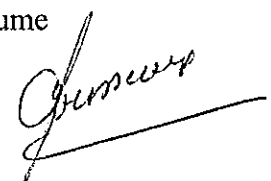
La direction de LBC a-t-elle étudié ce risque ? a-t-elle fait des démarches auprès de la municipalité ou de la Préfecture ? Le problème est posé.

Je vous invite à produire dans un délai de 15 jours vos observations éventuelles sur les questions posées.

LBC NANTES
SAS Capital 103 050
103, Quai E. Cormerais
44800 SAINT HERBLAIN
TEL : 02 40 43 43 25
303 217 483 RCS NANTES

D. Dégoussée


Le Commissaire Enquêteur
Gérard Jousseaume



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil treize, le vendredi 12 avril à 17h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SAINT-HERBLAIN, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Premier Adjoint au Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Patricia BODÉNÈS, Eliane LABBÉ, Fabienne RENAUD, Laurent NOBLET, Sandrine FLEURIMONT, Jean-François TALLIO, Maryvonne FOURNIER, Bernard GAGNET, Marie-Paule ANNETTE, Marcel COTTIN, Dominique TALLÉDEC, Nadine DOUAUD, Jocelyn BUREAU, Sébastien ROYER, Mireille MARTIN, Michel FRANÇOIS, Yves BOUSSAIS, François CORBINEAU, Pierre TRÉGUIER, Jean-Claude ROHO, Marie-Hélène NEDELEC, Gilles BONTEMPS, Emmanuel BIANG NZIE, Liliane DELBLOND, Marc DENIS, Béatrice GÉMIEUX, Magali LESKE, Didier GÉRARD, Jean-Claude DRÉANO, Philippe TORRÈS, Yann VIGOUROUX, Catherine RENAUDEAU, Myriam GANDOLPHE, Danielle VERGNES, Primaël PETIT

EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. LE MAIRE à Eliane LABBÉ, Farida REBOUH à Patricia BODÉNÈS, Jocelyne VIDARD à Yves BOUSSAIS, Christine NOBLET à Marie-Paule ANNETTE, Jamila EL KOUBAILY à Bertrand AFFILÉ, Jean-Yves BOCHER à Jean-Claude DRÉANO

ABSENTS :

Chantal SAVINA-PERNÈS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nadine DOUAUD

DÉLIBÉRATION : 2013-048

OBJET : SAS LBC NANTES - INSTALLATION CLASSÉE : MISE À ENQUÊTE ET AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire certifie que cette délibération a été :
Affichée à la porte de la Mairie le 16 avril 2013
Reçue à la Préfecture de Nantes le 15 avril 2013

DÉLIBÉRATION : 2013-048
SERVICE : DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

OBJET : SAS LBC NANTES - INSTALLATION CLASSÉE : MISE À ENQUÊTE ET AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Dominique TALLÉDEC

La S.A.S. LBC NANTES, située quai Emile Cormerais, exploite, depuis 1993 une activité de réception, stockage et expédition de liquides : pétrochimiques, chimiques, huiles et mélasse.

Elle souhaite accueillir, sur une unité de dépôt actuellement non employée, des liquides non dangereux : huiles usagées, eaux souillées, engrais liquides. Cette extension d'activité est soumise, dans la nomenclature des installations classées, au régime de l'autorisation.

L'enquête publique a été confiée à Monsieur Gérard Jousseau, Commissaire enquêteur ; elle se déroule du 18 mars au 18 avril 2013, au 9 rue de Charente. Le public peut ainsi prendre connaissance du dossier et consigner ses remarques. L'avis du Conseil tiendra compte de certains des éléments qui y figurent.

Tout d'abord, le projet apporte une réponse économique à une demande locale des clients et permettra, grâce à ce regroupement, une réduction du trafic régional.

Par ailleurs, cette activité n'entraîne pas de nouvelles constructions, puisqu'elle occupera une capacité actuellement non employée ; tout au plus sont prévus des travaux d'amélioration.

Enfin, l'analyse du site – zone industrielle de la Loire - ne fait état que d'une sensibilité modérée par rapport à l'espace naturel. Quant aux impacts sur le milieu physique, seul un accroissement résiduel du trafic routier ressort ; celui-ci est minoré du fait du regroupement, ci-dessus évoqué, des déchets liquides, ainsi que par le projet de privilégier le transport maritime.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de rejoindre l'avis favorable exprimé par l'INAO pour lequel la zone concernée est déjà habilitée à stocker des produits pétrochimiques, chimiques, huiles et mélasse.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité des membres présents

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
EN MAIRIE, le 23 AVR. 2013**

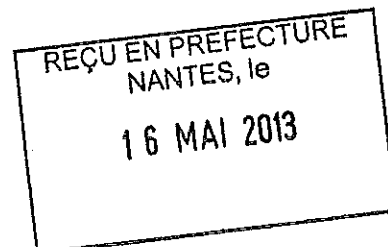


**POUR LE MAIRE
L'Agent Communal Délégué**

CP

Département de Loire Atlantique

Commune de Saint Herblain



Enquête Publique

Sur la

La demande présentée par la SAS LBC Nantes en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter de nouveaux stockages de produits liquides (huiles usagées, eaux souillées et engrais liquides) sur le site de Saint Herblain 103 quai Emile Cormerais.

Conclusions motivées

du

Commissaire Enquêteur

Fait à la Chapelle Basse Mer
Le 15 mai 2013
Le Commissaire Enquêteur
Gérard Jousseume

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Jousseume", written over the printed name of the Commissioner.

III Conclusions motivées

Préambule

Comme il a été mentionné dans le rapport ci-joint, l'enquête sur la demande de la SAS LBC Nantes dont le siège est à St Herblain 103 Quai Emile Cormerais, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un stockage de nouveaux produits liquides (huiles usagées, eaux souillées et engrais liquides), s'est déroulée du 18 mars au 18 avril 2013 à la mairie de St Herblain 9 rue de Charente.

Le dossier complet était à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie, durant toute la durée de l'enquête.

L'information du public était conforme à l'article 3 de l'arrêté préfectoral (annonces légales et affichages)

J'étais présent à la mairie de St Herblain pour les permanences les :

- lundi 18 mars 2013 de 9 h 00 à 12 h 00
- mercredi 27 mars 2013 de 14 h 00 à 17 h 00
- jeudi 4 avril 2013 de 9 h 00 à 12 h 00
- vendredi 12 avril de 14 h 00 à 17 h 00
- jeudi 18 avril 2013 de 14 h 00 à 17 h 00

L'enquête s'est déroulée sans aucun problème.

Je n'ai enregistré aucune observation ni reçu aucun courrier. Le registre d'enquête est resté vierge. Aucune personne n'est venue consulter le dossier.

Conclusions du Commissaire Enquêteur

Il est regrettable de n'avoir aucune intervention du public pour cette enquête. Sans doute que la demande de la société LBC, bien intégrée dans une zone destinée au stockage de produits liquides ne suscite pas de remarques particulières .Le site bénéficie d'un arrêté préfectoral d'autorisation n° 13/ENV/93 en date du 1^{er} mars 1993.

Les installations et la capacité de stockage permettent aujourd'hui de répondre à une demande concernant le stockage de nouveaux produits .LBC Nantes est sollicité par des prestataires de la collecte et de la valorisation des déchets industriels pour le regroupement des produits liquides suivants : Huiles usagées ;Eaux souillées ; et Engrais liquides.

Les capacités de stockage disponibles se trouvent sur le dépôt A où seront stockées les huiles usagées ,et sur le dépôt D destiné au stockage des eaux souillées et des engrais liquides. Ce projet ne comprend pas de constructions nouvelles, ni extension de l'emprise de l'établissement ..

La modification des activités du site LBC avec la réception et l'expédition des nouvelles activités va provoquer localement un trafic routier supplémentaire. Cet accroissement sera en partie réduit par la réception et l'expédition possible d'un certain volume par navire. On peut estimer que globalement ce regroupement limitera le trafic sur les routes régionales.

Les installations concernées par le projet et les aménagements prévus me semblent bien étudiés et répondent à toutes les mesures de sécurité nécessaires . Le stockage des huiles usagées dans le dépôt A bénéficiera des aménagements déjà en service et pour l'expédition par navires les pipelines existants reliant le dépôt A à l'appontement UB3 seraient employés.

Au dépôt D , pour la réception des eaux souillées et des engrais liquides des travaux sont nécessaires notamment sur la capacité de rétention des bacs. Le détail des travaux sont détaillés en pages 41 –42 –43 en Partie 1 de la demande d'autorisation. Lors de notre visite avant le début de l'enquête , Mr Dégousée nous avait détaillé les travaux nécessaires pour la mise aux normes afin de stocker en toute sécurité les eaux souillées et les engrais liquides. Les travaux seront engagés après avoir obtenu l'autorisation de stocker ces nouveaux produits.

La demande de la SAS LBC de St Herblain me semble correctement traitée dans le volumineux dossier présenté à l'enquête. Cette activité nouvelle répond à un besoin régional pour regrouper et expédier ces liquides dans de bonnes conditions de sécurité et de respect pour l'environnement. Les installations et la proximité de la Loire en permettant des réceptions et expéditions par navires sont un plus pour le développement de ces activités.

Il faut noter l'embauche de trois salariés supplémentaires .

A la fin de l'enquête je suis retourné sur le site et notamment à l'extrémité ouest où se trouve le dépôt D . J'ai constaté que la sécurité mériterait d'être confortée. La clôture le long du terrain inculte jusqu'à la Loire et le long du fleuve me semble un peu légère et devrait correspondre à la protection d'un dépôt qui présente des risques évidents en cas d'effractions.
Cette observation fait l'objet d'une recommandation.

Les terrains occupés par LBC sont situés dans une zone classée UG au PLU de St Herblain. Le règlement de cette zone , article 1 interdit l'utilisation pour l'habitat. La présence depuis plusieurs mois d'un camp de Roms au milieu de cette zone avec femmes et enfants est contraire à la sécurité élémentaire des personnes vivant à proximité d'activités industrielles. Ce camp n'est pas installé sur des terrains utilisés par LBC, mais un incident dans son activité pourrait avoir des conséquences sur cette population.

Cette situation de fait, dont la Société LBC n'est pas responsable, mérite d'être prise en compte par les autorités compétentes, afin de trouver une solution pour la sécurité des personnes.

Ces deux observations sont notées dans le Procès Verbal d'Enquête que j'ai remis le 24 avril 2013 à Mr Dégousée responsable du projet .

Dans le dossier je note l'avis de l'Autorité Environnementale. Celle-ci avait reçu le dossier le 6 décembre 2012. N'ayant pas émis de remarque dans le délai réglementaire imparti l'avis de l'autorité environnementale est tacite sans observation.

Avis favorable de l'INAO (institut national de l'origine et de la qualité)

Avis favorable du conseil municipal de St Herblain en date du 12 avril 2013 .

Je n'ai pas reçu d'avis des autres municipalités concernées par le projet

Je n'ai pas reçu de réponse de la Société LBC au Procès Verbal d'enquête que j'avais remis à Mr Dégousée le 24 avril 2013

Avis du Commissaire Enquêteur

Vu le dossier d'enquête,
Vu le déroulement de l'enquête et l'absence d'observation enregistrée,
Vu la délibération du conseil municipal de St Herblain avec un avis favorable,
Vu l'avis favorable de l'Autorité Environnementale
Vu l'avis de l'INAO

Considérant que le projet est justifié pour répondre à une demande des professionnels de la récupération des huiles usagées et des eaux souillées, et également pour une distribution dans de bonnes conditions des engrais liquides ; que cette nouvelle activité se fera dans les règles de sécurité et de respect de l'environnement :

J'émet un avis favorable à la demande de la SAS LBC de St Herblain 103 quai Emile Cormerais pour exploiter un stockage de produits liquides (huiles usagées, eaux souillées et engrais liquides) situé à cette adresse.

Assorti de la recommandation suivante : prévoir le renforcement de la clôture du dépôt D en bordure du terrain inculte et le long de la Loire.

Fait à la Chapelle Basse Mer
Le 15 mai 2013
Le Commissaire enquêteur
Gérard Jousseaume

